



DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

PUBLIÉ LE 10/10/2024

Lutte contre les pénuries des médicaments de l'hiver : lancement du plan hivernal 2024-2025

Nous activons pour la deuxième année consécutive un plan hivernal afin d'anticiper, suivre et gérer les éventuelles pénuries touchant des médicaments majeurs de l'hiver. Ce dispositif vise à sécuriser la couverture des besoins en produits de santé et à offrir un accès équitable à ces médicaments pour les patients durant la saison hivernale.

Le plan hivernal 2024-2025 est renforcé par les enseignements tirés de la saison précédente et par les axes d'amélioration identifiés avec les associations de patients, les représentants des professionnels de santé et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Le plan hivernal s'inscrit dans le contexte de la feuille de route interministérielle 2024-2027 de lutte contre les pénuries de produits de santé et de la [charte d'engagement](#) des acteurs de la chaîne du médicament signée en novembre 2023.

L'ANSM exerce à nouveau un suivi renforcé des traitements majeurs des pathologies hivernales :

- Des antibiotiques ;
- Des médicaments contre la fièvre ;
- Des corticoïdes ;
- Des médicaments contre l'asthme.

Chaque semaine, nous publions des indicateurs de pilotage qui évaluent la disponibilité de ces traitements au niveau des industriels, des grossistes-répartiteurs et des officines.

[+ Consultez les données d'approvisionnement de ces médicaments](#)

Des réunions mensuelles avec les représentants d'associations de patients, de professionnels de santé de ville et hospitaliers, et les acteurs de la chaîne du médicament sont maintenues pour assurer une gestion efficace et collaborative des situations de tensions d'approvisionnement.

Ces échanges permettent de partager des informations entre les acteurs, d'analyser les situations en temps réel et de prendre des décisions concertées rapidement.

Nous surveillons également les autres traitements des pathologies hivernales.

Les évolutions apportées au plan hivernal

En raison des fortes tensions observées depuis l'automne 2023, nous avons ajouté deux antibiotiques de la famille des macrolides. Il s'agit de l'azithromycine buvable (40 mg/ml) et de la clarithromycine buvable (25 mg/ml et 50 mg/ml). Le paracétamol en forme orale sèche (250 mg et 500 mg), et la prednisone (5 et 20 mg) ont été retirés. La situation des approvisionnements en 2023-2024 a été satisfaisante et les provisions demeurent stables.

Au total, cette liste intègre 13 molécules qui font l'objet d'une surveillance renforcée. Elle inclut des antibiotiques (amoxicilline, amoxicilline/acide clavulanique, azithromycine et clarithromycine), des médicaments contre la fièvre (paracétamol), des corticoïdes (prednisolone) et des médicaments indiqués pour le traitement de l'asthme (fluticasone et salbutamol). Il s'agit principalement de formes pédiatriques, qui sont le plus susceptibles de faire l'objet de tensions.

Les indicateurs de pilotage

Les indicateurs de pilotage évaluent la disponibilité de ces molécules sentinelles au niveau des industriels, des grossistes-répartiteurs et des officines.

Pour calculer le niveau de couverture des besoins par les stocks et approvisionnements des industriels et les stocks des grossistes-répartiteurs, nous avons choisi de nous placer dans la situation la plus défavorable en prenant en référence la consommation la plus élevée parmi les trois dernières saisons hors période Covid-19. La saison 2018-2019 a été retenue en plus des deux dernières saisons car d'une part elle est antérieure à l'épidémie de Covid-19 qui a perturbé l'épidémiologie des pathologies hivernales et les approvisionnements de certains médicaments, et d'autre part car le profil épidémiologique des pathologies est dans son ensemble similaire à celui des deux années passées.

L'ensemble de ces évolutions ont été décidées en concertation avec les associations de patients, les représentants des professionnels de santé et les acteurs de la chaîne pharmaceutique.

Point de situation sur l'approvisionnement des médicaments majeurs de l'hiver au 9 octobre 2024

Face à une disponibilité et une répartition entre les pharmacies de ville insatisfaisantes en fin de saison hivernale, nous avons acté, en juillet 2024, avec l'ensemble des acteurs de la chaîne du médicament, l'approvisionnement exclusif des pharmacies par les grossistes-répartiteurs pour des médicaments pédiatriques à base d'amoxicilline et d'amoxicilline/acide clavulanique.

Ces dernières semaines, la disponibilité de ces médicaments en pharmacie s'est nettement améliorée, de même que leur répartition sur l'ensemble du territoire. Pour autant, le maintien des mesures de gestion est essentiel.

Face aux tensions d'approvisionnement actuelles en clarithromycine liées au contexte d'épidémie de coqueluche, nous avons demandé aux laboratoires concernés de privilégier l'approvisionnement des pharmacies par les grossistes-répartiteurs afin d'assurer une répartition équitable des boîtes disponibles. D'autres mesures sont à l'étude.

La couverture des besoins des autres médicaments surveillés dans le cadre du plan est à ce jour globalement assurée.

Consultez le plan de sécurisation de la couverture des besoins en produits de santé au cours des pathologies hivernales





Plan hivernal

- En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 22/11/2023

Charte d'engagement des acteurs de la chaîne
du médicament pour un accès équitable des
patients aux médicaments

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS